



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT MARTIN D'ABLOIS

51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS
Téléphone : 03.26.59.95.00 Télécopie : 03.26.51.95.53
e-mail : mairiestmartindablois@wanadoo.fr
site internet : www.saintmartindablois.fr

CONSEIL MUNICIPAL

du 12 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin, à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Ordre du jour :

- Validation du dossier d'avant-projet de réaménagement de la Place du Général de Gaulle.
- Informations et questions diverses.

Etaient présents pendant toute la durée de la séance :

Mr Jackie BARROIS, Mmes Marie Line CHARPENTIER, Laurence CORNU,
Mrs Yves DELIGNY, Eric BOONEN, Johnny BREUL, Benoît DUPONT, Hervé GUEDRAT,
Olivier HUOT,
Mmes Catherine FONTANESI, Agnès MELIN,

Absents : Mme Ingrid BOURLON (procuration à Mr Jackie BARROIS), Mme Nicole LAUDET (procuration à Mme Laurence CORNU), Mme Fanny VIGNON.

Mr Benoît DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans aucune remarque.

Date de la convocation : 7 Juin 2019

N° 1 – Requalification du cœur du village : validation de l'avant-projet.

Ce projet structure la place du Général de Gaulle avec un élégant parvis en façade de la mairie prolongé par un jardin animé d'une fontaine.

Pour répondre aux besoins de stationnement, quatre zones de parking peuvent accueillir 53 places La végétation accompagne et dissimule les voitures et les circulations piétonnes sont sécurisées.

Le projet intègre la réalisation des structures de fondation, les traitements de surface, les plantations et le mobilier urbain.

Après de multiples échanges, le Conseil municipal, à la majorité (votes contre de Mr Olivier HUOT et de Mme Nicole LAUDET représentée par Mme Laurence CORNU), valide l'avant-projet présenté par l'équipe de maîtrise d'oeuvre Agence de Paysage LE ROY/Créativ Ingénierie présenté dans le document remis à chaque élu communal.

Le Conseil municipal valide également l'estimation financière globale des travaux d'aménagement estimés à 1.069.333, 84 €hors taxes

Il valide aussi le plan de financement qui prévoit :

-une prise en charge par le Département des travaux de voirie sur la route départementale et une participation aux travaux relatifs aux trottoirs estimée à 129.494,03 €HT,

-une prise en charge par la Communauté de communes des Paysages de la Champagne des travaux sur les voiries et trottoirs internes estimée à 88.378,80 €HT,

-une prise en charge par la Communauté de communes des Paysages de la Champagne des travaux sur le réseau eaux pluviales estimée à 121.663,60 €HT.

Ces participations attendues ramènent la part communale à 729.797,41 HT.

La commune sollicitera auprès des organismes et administrations compétents les subventions susceptibles de réduire encore la part du financement communal.

Il est bien entendu que ce projet est validé sous réserves de l'obtention de subventions et des résultats de l'étude des sols.

La séance a été levée à 21 H 55.